

# COMMUNE DE CHARRIN

## SEANCE DU 09 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 09 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Daniel COLIN, Hervé GARCON, Jean-Pierre MARTIN, Florent PERROT et Gilles TEULADE ; MMES Éléonore MAITZNER et Aurore PUYDEBOIS.

Excusées ayant donné procuration : Madame Sandrine LABORDE à Monsieur Serge CAILLOT et Madame Dominique COLY à Monsieur Patrick BERNARD

Absente : Madame Cécile MEYER

Secrétaire : Monsieur Daniel COLIN

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022 :**

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 11 avril 2022 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE DANS LE CADRE DU REMBOURSEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la commission finances du 4 avril dernier, les élus ont souhaité que la ligne de trésorerie ouverte en début d'année soit remboursée par un emprunt pour une durée de 15 ans avec des échéances trimestrielles. Il présente aux élus 2 propositions de prêt qu'il a réceptionnées ; une de la Caisse d'Epargne avec un taux de 1.73 % et des échéances de 2 123.34 € et une de la Banque Populaire avec un taux de 1.44 % et des échéances de 2 078.86€.

Le Conseil Municipal de Charrin, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

#### **Délibère**

Pour le financement de cette opération, Monsieur Serge CAILLOT, Maire de la commune de Charrin, est invité à réaliser auprès de la Banque Populaire un Contrat de Prêt pour un montant total de 112 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Montant** : 112 000.00 €

**Durée d'amortissement** : 15 ans

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle

**Taux d'intérêt annuel fixe** : 1.44 %

**Amortissement** : Echéances constantes

**Montant frais de dossier** : 150.00 €

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DU JUDO CLUB DECIZOIS**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu une demande de subvention de la part du Judo Club Decizois. Il explique que du 24 au 28 mai 2 jeunes licenciés du pôle espoir participeront à un tournoi international en Suède et que les dépenses s'élèvent à 600 € par licencié. Un des deux licenciés résidant à Charrin, les élus décident d'allouer 10 % de la somme engagée par le club, soit 60 € au Judo Club Decizois.

## MOTION DE SOUTIEN PRÉSENTÉE PAR LES ÉLUS DE GAUCHE DE LA NIEVRE « VIVRE LA NIEVRE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de soutien présentée par Monsieur BAZIN, Président du Conseil Départemental ;

### **Santé : l'effondrement du système met aujourd'hui des vies en danger en Nièvre**

L'article 5 de notre Loi fondamentale énonce que « le Président de la République veille au respect de la Constitution ».

Parmi les droits garantis par celle-ci figure, depuis 1946, le droit à la santé dont le Conseil Constitutionnel fait, depuis une décision de 1994, un élément du droit à la dignité de la personne humaine.

Or, ce droit fondamental n'est plus garanti dans la Nièvre.

Chaque semaine, les habitants et les élus de la Nièvre assistent impuissants à de nouvelles fermetures de services hospitaliers : service de médecine à l'hôpital de La Charité-sur-Loire, fermeture temporaire faute de sages-femmes du centre périnatal de proximité de Cosne-sur-Loire, menaces sur les services de médecine et de soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier de Château-Chinon.

La situation, déjà critique hier, est aujourd'hui telle qu'accoucher dans la Nièvre n'est plus possible.

Cet état de fait piétine le droit fondamental à la santé sur notre territoire en privant les femmes de la possibilité d'accoucher dans des conditions normales de soins, d'attention et de sécurité.

Nombre de sages-femmes, dans l'impossibilité d'accompagner leurs patientes et leurs nouveau-nés en toute sécurité en raison de leurs conditions de travail, sont aujourd'hui en arrêt maladie pour cause de burn-out.

La situation est dangereuse et intolérable, le sentiment d'abandon est total.

L'Agence Régionale de Santé n'est pas en mesure d'apporter de solutions, alors même qu'à cet effondrement du système hospitalier vient s'ajouter une désertification massive des professionnels de santé libéraux dans la Nièvre.

En dépit de ses nombreuses alertes et d'un Plan Santé très volontariste pour pallier le manque de personnels, le Conseil Départemental en appelle à la responsabilité du Ministère de la santé et plus singulièrement du Président de la République pour répondre en toute urgence à cette situation indigne d'un pays qui fait de son système de santé et d'accès aux soins l'un des atouts maîtres de son contrat social.

Ce n'est plus une alerte, c'est un S.O.S que les élus de la Nièvre lancent.

En conséquence et considérant la menace de voir se développer des risques sanitaires majeurs, des inégalités injustifiables et inconstitutionnelles vis-à-vis de l'accès à la santé, les élus du Conseil Municipal de Charrin exigent à la majorité (12 voix pour et 1 voix contre):

- Un plan d'urgence sanitaire pour la Nièvre
- Des moyens humains et financiers à la hauteur de l'urgence et des enjeux
- Des mesures coercitives pour l'installation des professionnels de santé, dans le secteur hospitalier et le secteur libéral.

### **BUREAUX DE VOTE ELECTIONS LEGISLATIVES**

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections Législatives les 12 et 19 juin 2022. Il propose ensuite que les bureaux de vote soient définis selon 3 tranches horaires pour les 2 tours.

Après discussion, les élus mettent en place les permanences suivantes :

<b>ELECTIONS LEGISLATIVES 12 JUIN 2022</b>		
<b>08H00 - 11H20</b>	<b>11H20 - 14H40</b>	<b>14H40 - 18H00</b>
Serge CAILLOT	Hervé GARÇON	Pierre ALCALDE
Patrick BERNARD	Florent PERROT	Jean-Pierre MARTIN
Éléonore MAITZNER	Christophe AUGER	Dominique COLY

## ELECTIONS LEGISLATIVES 19 JUIN 2022

08H00 - 11H20	11H20 - 14H40	14H40 - 18H00
Serge CAILLOT	Hervé GARÇON	Pierre ALCALDE
Sandrine LABORDE	Aurore PUYDEBOIS	Gilles TEULADE
Patrick BERNARD	Christophe AUGER	Cécile MEYER

### QUESTIONS DIVERSES

**Signalétique :** Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs personnes l'ont informé que l'épicerie « Le Petit Monde de Sylvie » n'était pas facile à trouver et qu'il serait judicieux de l'indiquer en amont. Il précise que la question a été abordée en commission communication et propose que Monsieur Hervé GARÇON contacte la société SERI RO SI qui nous avait créé un panneau pour le relais Vélo Route afin qu'il nous fournisse un devis. Il précise que dans un premier temps il faut qu'il rencontre Madame Sylvie NIAULAT afin de voir avec elle ce qu'elle voudrait exactement comme panneau. Lorsque la société nous aura fourni le devis il faudra se positionner sur la question de la prise en charge de cette dépense ; la commune ou Madame NIAULAT.

Monsieur le Maire propose de mettre également un panneau pour indiquer le relais vélo route en même temps. Les élus sont d'accord et Monsieur Hervé GARÇON demandera un devis également pour cela.

Monsieur Gilles TEULADE prend la parole pour indiquer qu'il serait judicieux de passer un article dans le Journal du Centre concernant la réouverture de l'épicerie, Monsieur le Maire l'informe qu'une inauguration officielle aura lieu après les élections législatives, un article sera donc fait à ce moment-là.

Monsieur Serge CAILLOT donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Jean-Jacques SIGOT dans lequel il interroge les élus sur 4 questions :

1) *Quel est le montant total des travaux de la salle des fêtes ?*

Le montant total des travaux de la salle des fêtes (désamiantage, isolation, réfection de la toiture, changement du mode de chauffage) est de 132 986.76 €.

2) *Aviez-vous la trésorerie pour engager ces travaux ?*

La commune ne possédait pas l'entièreté de la trésorerie pour ces travaux mais les acomptes des différentes subventions auraient dû aider à régler les factures au fur et à mesure de leur arrivée.

3) *Pourquoi avez-vous été obligé d'ouvrir une ligne de trésorerie ?*

Le budget de la commune ne permettait pas de payer les différentes factures de ces travaux de salle des fêtes, le budget de fonctionnement de la commune a été également mis à mal en 2021, l'ouverture de la ligne de trésorerie a donc permis le paiement des dernières factures de travaux mais également certaines de fonctionnement.

4) *De quelle manière comptez-vous la rembourser ?*

Suite à l'élaboration du budget avec le Trésorier, la meilleure manière de rembourser cette ligne de trésorerie est l'emprunt.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de Monsieur Alexis RENIER qui se porte candidat pour exploiter la parcelle ZS 9, exploitée auparavant par Monsieur LAPORTE. Il rappelle aux élus qu'une mise à disposition gratuite de cette parcelle a été faite à Monsieur Romain LARGE au mois de novembre 2021, lorsqu'il a repris l'exploitation de Monsieur LAPORTE ; un courrier d'explications sera envoyé à Monsieur RENIER.

Monsieur Hervé GARÇON souhaiterait qu'un courrier soit fait également à Monsieur LARGE en lui demandant de bien vouloir broyer cette parcelle. Cela sera fait.

Monsieur Pierre ALCALDE demande si les travaux de la fibre sont terminés route du Petit Bois car les administrés de cette route ne savent pas si le ramassage des ordures ménagères est revenu à la normale ou non. Monsieur le Maire indique que suite à la réception de l'arrêté

du Département indiquant la route du Petit Bois barrée du 11 avril au 6 mai 2022, les services des ordures ménagères de la Communauté de Communes ont mis en place des bacs de ramassages à différents points sur cette route. L'arrêté indiquant une date de fin au 6 mai, Monsieur le Maire demandera aux employés techniques de la commune d'aller récupérer ces bacs pour que le ramassage en porte à porte puisse être refait.

Madame Aurore PUYDEBOIS prend la parole et annonce que plusieurs parents sur la commune demandent quand seront installés les jeux d'extérieur et à quel endroit. Monsieur Hervé GARÇON souhaite organiser une commission travaux et y convier les élus qui ont des enfants afin que la question de l'emplacement soit débattue. Cette commission aura lieu le 19 mai 2022 à 18h30.

Elle poursuit en indiquant qu'il y a une zone au lotissement des Arbelats qui n'est pas éclairée le matin lorsque les enfants se rendent à l'arrêt de bus. Monsieur GARÇON demandera un devis qu'il présentera prochainement.

Monsieur Patrick BERNARD explique qu'il a reçu une proposition de la part du Centre Social. Les intervenants souhaitent rejoindre les enfants pendant la pause méridienne afin de leur faire découvrir les différentes activités de leur structure. Les élus acceptent à l'unanimité leur demande et les démarches seront faites pour la mise en place d'une convention avec le Centre Social.

Il explique ensuite que le dimanche 8 mai il a fait le nécessaire pour faire enlever un nid d'abeilles à l'école maternelle, un apiculteur de la Machine est venu le récupérer. Il précise également qu'il y en a un gros dans la cheminée mais que cela ne présente pas de risque. Monsieur GARÇON précise qu'il ne connaissait pas ce problème et pense qu'il faudrait tout de même demander un devis car à force cela pourrait détériorer le ciment de la cheminée.

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus qu'il a été alerté qu'un administré était dans une situation difficile (maladie, solitude), il a donc contacté l'assistante sociale qui est venue le rencontrer ; suite à cela elle va demander une prise en charge plus importante de son dossier par la CARSAT et va aussi mettre en place des heures de ménage à hauteur de 2 heures par semaine par les Minimes de Decize.

Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il attend que le géomètre vienne reborder le terrain au Petit Bois, Monsieur le Maire en profite pour expliquer qu'il a rencontré Monsieur GRAS, qui depuis quelques semaines souhaitait acheter une parcelle, mais que finalement il a revu sa position.

Fin de la séance : 19h30